

NOTICE TECHNIQUE D'ELIMINATION DES DECHETS

Les ordures ménagères :

La grande majorité des communes du département a délégué à un syndicat ou à une communauté de communes la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères. En janvier 2003, Lamothe-Capdeville s'est jointe à Montauban, dans le cadre de la communauté d'Agglomération du pays de Montauban et des Trois Rivières (CAPMTR) pour l'enlèvement et la collecte des déchets en vue de leur valorisation, de leur recyclage ou de leur élimination.

Le syndicat mixte pour le traitement des déchets ménagers du SIRTOMAD – Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets, gère le traitement et le recyclage des déchets ménagers. Il coordonne les différents modes de traitement des déchets ménagers : incinération, enfouissements, tri pour recyclage et compostage.

Ce syndicat intercommunal regroupe la communauté de communes de Castelsarrasin, Moissac, la communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des 3 Rivières, le SICTOM des 4 cantons et Montbeton. Il concerne 90 758 habitants.

Les déchets sont principalement collectés en porte-à-porte. Quelques points de collecte en conteneurs collectifs subsistent également en raison de difficultés d'accès et/ou de manœuvre du véhicule de collecte. Les déchets sont ensuite transportés à Montauban qui dispose d'un centre de tri sélectif et d'une usine d'incinération pour déchets banals et dangereux. L'usine fait l'objet d'un projet de mise aux normes et d'une extension.

Les déchets verts :

Afin de réagir à une augmentation de la production de déchets verts (résidus des tontes de gazon, taille de haies, feuilles mortes, et autres déchets verts de cuisine), la communauté d'Agglomération propose aux habitants de valoriser leurs déchets verts en acquérant des composteurs individuels. Cette solution est écologique, elle permet de fabriquer du compost qui sera un excellent amendement organique pour les cultures privées.

L'autre possibilité est la déchetterie mise à disposition des habitants de la communauté d'Agglomération.

Les déchetteries :

Deux déchetteries existent à Montauban : la déchetterie Zone Industrielle Nord et la déchetterie ECOSUD. Seule celle de la Zone Industrielle Nord est accessible aux habitants de Lamothe-Capdeville, elle est ouverte tous les jours du Lundi au Samedi et gratuite pour les habitants de la communauté d'Agglomération (interdite aux artisans et commerçants). Cette déchetterie est gardée par un professionnel qui informe et guide les usagers.

En permettant la centralisation des déchets et la réalisation d'un premier tri, les déchetteries favorisent la diminution des dépôts sauvages et contribuent à réduire les gaspillages et les pollutions.

Les déchets déposés en fonction de leur nature et répartis dans différentes bennes. Sont acceptés :

- les déchets ménagers occasionnels (déchets végétaux, appareils électroniques, huile de friture, encombrants, bois, piles, ferrailles, vêtements, batteries, gravats inertes, pneumatiques, huiles de vidange usagées, déchets dangereux comme les produits de bricolage, de jardinage, les ampoules électriques, les tubes néons, les cartouches d'encre...) ;
- les déchets d'emballages : cartons pliés, papiers journaux, bouteilles plastiques, emballage verre.

Les déchets sont pour la plupart réutilisés, revalorisés ou recyclés. Par exemple :

- les gravats sont stockés par enfouissement,
- les déchets verts sont transformés en compost,
- les huiles usagées sont transformées en huile régénérée, les pneus sont réutilisés ou recyclés pour servir de combustible dans les cimenteries...

Le verre :

Trois conteneurs à verre existent sur la commune, deux sont situés à Ardus et un à Cos. Ils sont collectés par une société prestataire de la Communauté d'Agglomération. Le verre trié est racheté au SIRTOMAD par la VOA d'Albi (31) pour être recyclé.